

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 23 MAI 2024 Délibération n° 07_23-05-2024
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 17/05/2024 Lieu de la séance : La Chapelle-Launay Date de la séance : 23/05/2024
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, S. MAURE, M. LEJEUNE, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, P. CHABAUD	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 23 Procurations : 9 Nombre de votants : 32 Absents : 4
Absents excusés ayant donné procuration à : R. GUYON pouvoir à V. BARILLAU S. PASCO pouvoir à P. MARTIN C. TRAMIER pouvoir à M. GUILLARD D. HARIOT pouvoir à M. LEJEUNE JP. BLANC pouvoir à R. NICOLEAU H. COUTELLER pouvoir à A. LE BORGNE E. LE QUENVEN pouvoir à A. FARCY J. LERAY pouvoir à N. FLAURAUD S. HALLIEN-LANIO pouvoir à J. TATARD	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : M. GUILLARD Rapporteur : M. MÉZARD
Absents excusés : JL. THAUVIN M. GALLERAND A. JOGUET C. PETER	

**VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS
A LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC :
CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE**

SITUATION

La commune de Saint-Etienne-de-Montluc a entrepris la construction d'un nouveau groupe scolaire pour faire face à l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés.

Le projet consiste en une construction de 6 classes élémentaires et 4 classes maternelles sur une surface à bâtir de 2 444 m².

Des locaux annexes permettront d'assurer l'accueil périscolaire et des activités pédagogiques liées à l'enseignement.

Le montant hors taxes prévisionnel du programme est de 7 006 924.77 €.

Le plan de financement se présente ainsi :

Poste de dépenses	Montant (HT)	Poste de recettes	Montant
Travaux	6 131 793.43	DETR 2022	245 750.00
Honoraires MOE	777 396.00	DETR 2023	245 000.00
Etudes et frais divers	97 735.34	Conseil Départemental 44	600 000.00
		Autres subventions	115 000.00
		CCES - fonds de concours	1 091 500.00
		Autofinancement	4 709 674.77
TOTAL DEPENSES	7 006 924.77	TOTAL RECETTES	7 006 924.77

Par courrier en date du 31 août 2023, la Commune a sollicité auprès d'Estuaire et Sillon un fonds de concours de 1 091 500 €.

Vu la Commission des Finances du 13 mars 2024,

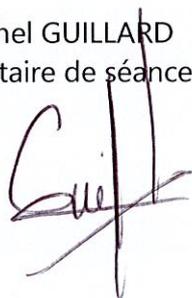
CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ☛ D'APPROUVER le versement d'un fonds de concours de 1 091 500 €, correspondant à 15.58 % du montant prévisionnel du programme, au profit de la Commune de Saint-Etienne-de-Montluc pour lui permettre de construire le nouveau groupe scolaire,
- ☛ DE PRECISER que ce fonds de concours sera versé à hauteur de 765 000 € en 2024 et le solde en 2025 sur présentation du procès-verbal de réception du chantier,
- ☛ DE PRECISER également que le montant total et définitif de ce fonds de concours respectera le taux mentionné ci-dessus appliqué sur le montant HT des dépenses telles qu'elles ressortiront sur le bilan financier de l'opération et les différents plafonds réglementaires appliqués sur le montant définitif du programme, à savoir :
 - Qu'il ne pourra excéder la part d'autofinancement du bénéficiaire du fonds, hors subventions (Article L 5214-16 V du CGCT)
 - Que la participation minimale du maître d'ouvrage ne saura être inférieure au seuil de droit commun fixé à 20 % (article L 1111-10 du CGCT),
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 24 mai 2024

Michel GUILLARD
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

27 MAI 2024

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 27 MAI 2024

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU